STAGES : POUR S'INFORMER, DEBATTRE, CONSTRUIRE L'ACTION

Comment y participer ?

Chaque enseignant dispose d'un capital de 12 jours par an, pour congés de formation syndicale avec traitement intégral.

Ce droit n'est assorti que d'une seule contrainte : le dépôt auprès du chef d'établissement **d'une demande d'autorisation d'absence** (modèle ci-dessous), **un mois au moins avant la date prévue du stage.**

MODÈLE D'AUTORISATION D'ABSENCE

(A reproduire à la main, à déposer ou à envoyer dans votre établissement au moins un mois à l'avance)

Nom, Prénom Grade et Fonction
Etablissement
Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles
S/C de M : (1)

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.01.84 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé du __au__ pour participer à un stage de formation syndicale.
Ce stage se déroulera.....

Il est organisé par le Secrétariat Académique du Snes, sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publie au J.O du 5.293).

Signature

(1) : Nom et fonction du chef d'établissement, cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique (lorsque le stage dure plusieurs jours, ne marquer ici que les dates donnant lieu à demande d'autorisation d'absence).

STAGE TZR de 9h30 à 17 h
LE JEUDI 18 NOVEMBRE

A la section académique du SNES Versailles
À Arcueil
3, rue Guy Gouyon du Verger (RER B : station Arcueil-Cachan)

En présence des commissaires paritaires du SNES

Une politique qui a placé le système de remplacement au bord de la rupture

300 TZR en moins dans notre académie, des disciplines exsangues dès le début de l'année en Lettres classiques, Orientation, Technologie… Devant cette crise sans pareille du remplacement que la politique du gouvernement a provoqué au nom du dogme de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, la réponse du Ministre est d'accentuer, encore et toujours, la logique libérale avec l'embauche de davantage de non titulaires, le recours aux jeunes retraités et aux étudiants préparant les concours d'enseignement, l'optimisation de la gestion des TZR en leur imposant encore plus de flexibilité…

Le remplacement, un besoin permanent du service public ; respecter et revaloriser les fonctions des TZR, une exigence .

Dans ce contexte, vous informer de vos droits et de vos obligations est déterminant : A quelles indemnités avez-vous droit ? Que peut vous imposer l'Administration ?...

Améliorer vos conditions d'emploi, imposer le respect des statuts et du métier est indissociable de la défense et de la promotion d'un service public d'Education ambitieux : quelles revendications pour revaloriser et rendre attractives les fonctions de TZR ? Quelles actions pour lutter contre une politique qui a fait de la casse de l'Ecole et des statuts un objectif ?

Mutations inter/intra/phase d'ajustement :

Ce stage aura lieu quelques semaines après la sortie de la note de service sur les mutations. Les commissaires paritaires vous présenteront les principes, les règles du mouvement, les stratégies possibles.

Coupon réponse à retourner de préférence par mail à stages@versailles.snes.edu ou par courrier à l'adresse suivante à SNES VERSAILLES 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil Cedex.
Vous pouvez aussi le télécharger sur le site www.versailles.snes.edu

Nom, Prénom : _____ Catégorie : _____
Établissement : _____ Ville : _____
Adresse personnelle : _____
Téléphone : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/ E mail : _____

Participera au stage TZR du 18 novembre